Réunion du Conseil Municipal du 6 septembre 2019 Compte rendu

L'an deux mille dix-neuf, le 6 septembre, le Conseil Municipal de REYVROZ dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. LOMBARD Gérald, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 septembre 2019

Présents: Mme CORNIER Andrée, Mme FELISAZ Véronique, M. LOMBARD Gérald, M. DUPRAZ Didier, M. DUBOIS Olivier, M. BRON Michael, M. ELIE Michel, M. TISSOT Alain

Excusés: M. COLLOUD Amaury, Mme HUITEL Christine, M. GERMAIN Jean-Claude.

Mme FELISAZ Véronique a été élue secrétaire.

Le conseil Municipal approuve le compte rendu du 19 Juillet 2019.

INTERCOMMUNALITE

➢ PLUi-H

L'arrêt du PLUi-H a été repoussé au 15 octobre 2019

BUDGET

Courrier de la DGFIP sur les comptes 2018 de la Commune :

Nous avons reçu un courrier de la Préfecture, de la Direction Départementale Des Finances Publiques nous annonçant que de 2014 à 2017 la commune était inscrite au réseau d'alerte des finances locales en raison des difficultés financières et dégradation des ratios. A fin 2018 l'analyse financière montre que nous sommes sortis de ce niveau d'alerte.

Tarif de l'eau et assainissement 2019 :

Le Conseil Municipal a fixé le tarif de l'eau et assainissement 2019 comme cidessous :

Eau potable

Prix de l'eau 2,10 €HT/m³ au lieu de 2 €

Redevance pollution: 0.27 %/ m³ au lieu de 0,29 %

Redevance prélèvement : 0.099 %/ m³

Part fixe eau potable 60,00 €HT Location / entretien compteur 15,00 €HT

Location entretien compteur collectif 35,00 €HT

<u>Assainissement</u>

Prix de l'eau 2,10 €HT/m³ au lieu de 2 €

Part fixe assainissement 60,00 €HT

Redevance modernisation: 0.15 % / m³ au lieu de 0,155 %

> Situation financière au 31 Aout 2019 :

Budget principal : Fonctionnement Dépenses : 472 400 €

. Recettes: 558 263 €

Investissement Dépenses : 147 300 €

Recettes: 150 493 €

Budget Eau:

Fonctionnement Dépenses : 169 449 €

Recettes: 169 500 €

Investissement Dépenses : 132 500 €

Recettes: 286 117 €

compte tenu de travaux reportés

Subvention aux amis de Bioge :

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 300 € à l'Association « Des Amis de Bioge » en participation à l'organisation financière de la cérémonie du samedi 24 août 2019 pour le 2ème anniversaire de la pose de la stèle de BIOGE et pour le 75ème Anniversaire de la libération du Chablais.

Renouvèlement de la ligne de trésorerie :

Afin de pallier au manque de trésorerie dû au décalage de perception des subventions, la commune a renouvelé la ligne de trésorerie de 100 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes le 9 juillet 2019.

Délibération autorisant le comptable Public à réaliser les écritures de régularisation des amortissements suite à la dissolution du Syndicat des Alpes du Léman : Suite à la dissolution du Syndicat des Alpes du Léman, des immobilisations et des subventions ont été intégrées dans le budget de la commune de Reyvroz en 2018.

Le Conseil Municipal autorise le Comptable Public à réaliser les écritures d'ordre non budgétaires suivantes nécessaires à la régularisation de la situation.

- Débit du compte 1068 et crédit du compte 13911 pour 1 676.97 €
- Débit du compte 1068 et crédit du compte 13912 pour 316.26 €
- Débit du compte 1068 et crédit du compte 13913 pour 163.95 €.

DIVERS

Règlement de la salle des associations :

Le règlement de la salle des associations a été validé par le Conseil Municipal.

Convention d'utilisation des salles communales par la MJC :

Une convention a été établie entre la Commune de Reyvroz et la MJC du Brevon concernant la mise à disposition des salles (salle polyvalente et salle des associations). La commune met à disposition les locaux gratuitement pour l'organisation des différentes activités de la MJC du Brevon, mais demande une participation de 200 € par an pour les frais d'électricité et de chauffage. La convention sera revue chaque année ainsi que le planning d'utilisation.

Etude Géotechnique – retour de la réunion publique : Les résultats de l'étude seront mis en ligne sur le site

> Rentrée scolaire :

La rentrée s'est bien passée il y a 21 élèves et 15 à la cantine. Les enfants ont le projet de réaliser une mare dans le jardin.

Délibération échanges BERTHET Lucien, COLLOUD Paul et la Commune : Une demande de bornage et d'échange de terrain a été effectuée concernant la parcelle A 1099 appartenant à M et Mme BERTHET Lucien et la A 1100 appartenant à M COLLOUD Paul.

Celles-ci sont dorénavant réparties entre les 2 propriétaires et une petite partie de 0a02 de la parcelle A 1100 attribuée à la commune.

QUESTIONS DIVERSES

> SIAC - Appel à manifestation d'intérêt :

Une expérimentation de plantation de nouvelles espèces d'arbres, adaptées au changement climatique pourrait être réalisée à la montagne des Sœurs.

Prochain conseil municipal le 4 Octobre 2019 19 h.

Le Maire, ∫ <u>Gérald LOMBARD</u>.